

VILLE DE PERPIGNAN

APPEL À PROJET

L'ART PREND L'AIR

3^e ÉDITION

2023



CONTEXTE GÉNÉRAL

Après la réussite des éditions 2021 et 2022 de *L'Art Prend l'Air*, la Ville de Perpignan a décidé de pérenniser cette opération visant à promouvoir les œuvres de street artists au cœur de la cité. Pour cette 3^e édition, des artistes de tout univers vont pouvoir ainsi créer des œuvres éphémères grâce à l'installation de nouvelles structures type « casot » (cube de L 300 x 200 l x H 250 cm) où ils pourront s'exprimer librement dans le style et la thématique de leur choix. La particularité de ce projet réside dans l'interaction d'une création en live au contact direct de la population pour le plus grand plaisir de tous.

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET

La Ville de Perpignan lance donc un appel à projet afin d'inciter le plus grand nombre de street artists à candidater pour la réalisation d'une œuvre originale sur une structure type « casot » localisée en centre-ville et dans différents quartiers de la ville (soit un total de 15 structures de 25 m²). Ces structures s'inspirent des « casots » que l'on retrouve dans le paysage agricole de notre département. Il s'agit de structures cubiques réalisées de panneaux en contre-plaqué montés sur une structure métallique.

Si le thème reste libre, l'œuvre devra toutefois véhiculer un message positif visant à embellir l'espace urbain et le quotidien des habitants.

LOCALISATIONS

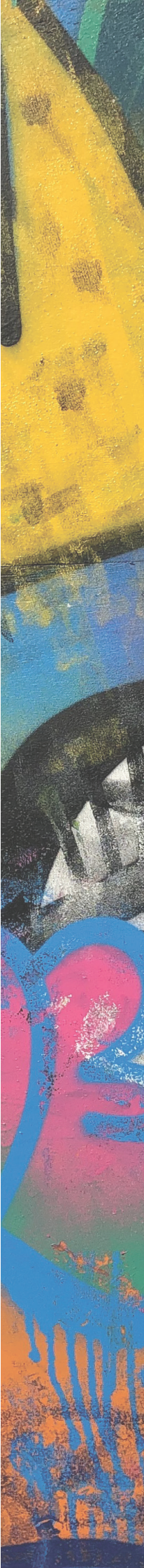
Les 15 structures à disposition des street artists seront disséminées dans l'espace urbain avec neuf « casots » placés en centre-ville et six « casots » dans différents quartiers de la ville, aux abords de parcs ou espaces verts.

PARCOURS ARTISTIQUE

- 3 casots sur le quai Vauban
- 1 casot place Gabriel Péri
- 1 casot place de la Résistance
- 2 casots autour du Castillet (place de la Victoire)
- 1 casot place Dominique Cayrol
- 1 casot face au jardin de la Citadelle (place des Esplanades)
- 1 casot avenue du Languedoc (piscine Arlette Franco)
- 1 casot au parc Pau Casals, avenue Maréchal Joffre (face au lycée Maillol)
- 1 casot au square des républicains espagnols et catalans, avenue Julien Panchot (face au lycée Bon Secours)
- 1 casot au parc des sports, avenue Paul Alduy (entrée du parc)
- 2 casots au parc Saint-Vicens, rue Saint-Vicens (entrée du parc)

CONDITIONS FINANCIÈRES ET DROITS SUR L'ŒUVRE

L'artiste sera rémunéré à hauteur de 1 000 € pour la création d'une œuvre originale de belle facture sur une structure de 25 m², ainsi qu'un défraiement forfaitaire de 200€ pour le matériel nécessaire à cette création.



Un défraiement forfaitaire supplémentaire de 100€ sera également attribué pour les artistes résidant dans les Pyrénées-Orientales, et de 300€ pour les artistes résidant dans la Région Occitanie (transport, restauration...).

L'artiste devra réaliser et terminer son œuvre dans une période donnée, allant du **samedi 11 février au dimanche 19 février 2023**. Les « casots » resteront en place dans la ville jusqu'au 21 mai 2023.

À la fin de l'évènement, l'artiste pourra récupérer son œuvre après le démontage des « casots » s'il le souhaite, le transport étant à sa charge. L'artiste s'engage, en cas de non récupération de l'œuvre, à en faire don à la ville sans condition ni charge. La Ville s'engage toutefois à tenir informé l'artiste du devenir de son œuvre.

L'artiste autorise la Ville de Perpignan à faire la promotion de son travail, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative : mise à disposition en ligne, intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia (quels qu'en soient le support, la dénomination et la destination), exploitation par voie audiovisuelle et multimédia (y compris le câble et le satellite), sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste. Par ailleurs, les images des œuvres utilisées mentionneront le nom de l'artiste.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet artistique et le message véhiculés par l'œuvre.
- L'expérience de l'artiste dans la conduite d'un projet similaire.
- L'adéquation de l'œuvre avec son environnement urbain immédiat.
- L'originalité et la qualité artistique du projet proposé à la Ville.

Les projets délivrant des messages religieux, sexistes, homophobes, politiques ou racistes seront exclus d'office, sans soumission préalable au jury.

Les projets présentés feront l'objet d'une sélection par un jury composé d'élus et techniciens de la Ville de Perpignan, ainsi que des représentants du milieu culturel local. Quinze street artists seront ainsi sélectionnés et un emplacement leur sera attribué parmi les lieux précités. **Les dossiers incomplets seront exclus de la sélection.**

Les dossiers de candidature complets sont à remettre le **lundi 5 décembre 2022** dernier délai. La sélection des artistes sera finalisée au plus tard le **12 décembre 2022** et le résultat sera annoncée à chaque participant par mail et par voie de presse.

CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Photocopie carte d'identité.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- Justificatif d'affiliation au registre du commerce, des métiers ou de la Maison des Artistes (Fiche INSEE, SIRET).
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public (À demander à votre assurance personnelle).
- Un RIB.

DOSSIER ARTISTIQUE :

- Présentation de l'artiste : Parcours, visuels de vos œuvres et créations antérieures implantées dans le domaine public (Book, pdf ou fichiers numériques).
- Éventuellement vos sites ou réseaux sociaux professionnels.
- Présentation de votre projet accompagnée d'illustrations pour *L'Art Prend L'Air* 2023.

Plus les dossiers sont détaillés et riches en illustrations, plus le jury disposera d'éléments pour se prononcer sur votre candidature.

Les candidatures sont à soumettre via le formulaire en ligne ci-dessous :

<https://www.mairie-perpignan.fr/culture-patrimoine/culture/appel-a-projet-l-art-prend-l-air>

Pour toute demande d'informations supplémentaires, veuillez-vous adresser à :

Direction de la Culture

16 bis rue Émile Zola

Hôtel Holtzer

66000 Perpignan

Tel : 04 68 66 33 18



Différentes créations de la 2^e édition de *L'Art Prend L'Air* 2022.